

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

-----

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
DE LA HAUTE-LOIRE

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL**

**Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2008**

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 19 mars 2008
- ❷ Examen du rapport annuel pour 2007
- ❸ Formation professionnelle
  - bilan 2007/2008
  - plan de formation 2008/2009
- ❹ Questions diverses

Membres titulaires présents :

***Représentants de l'Administration***

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;  
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;  
M. DESCAMPS, Directeur divisionnaire ;  
M. TRINQUET, Chef de service comptable ;  
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques.

***Représentants du personnel :***

M. CIACHERA, Contrôleur, représentant le SNUI.  
M. FAYOLLE, Contrôleur principal, MM. TRESCARTE et MAUREL, Contrôleurs,  
représentant le SNADGI-CGT.

Autres participants :

Mlle PARET, Inspectrice principale et M. PAYS, Inspecteur départemental siègent à titre d'experts désignés par l'administration.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. FAYOLLE est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le CTPD peut donc se tenir valablement.

Les représentants du SNADGI CGT 43 donnent lecture d'une déclaration liminaire dont le texte est joint en annexe du présent procès verbal.

Sur un certain nombre de points évoqués, le président souhaite apporter des précisions :

- Sur la date du CTPD jugée tardive par les représentants du SNADGI, il fait remarquer que l'année pédagogique s'achève de fait le 30 juin. Il n'était pas judicieux de présenter le bilan avant la fin des formations.
- Sur le projet de loi sur la mobilité, il réfute les termes employés dans la déclaration, à savoir : « directeur partisan » et « engagement fort du directeur ». Il précise que le rôle du directeur consiste à analyser tous les textes qui concernent la DGFIP et au-delà tous les fonctionnaires.

Il ajoute que le projet de loi sur la mobilité est destiné à encadrer les évolutions de structures. Dans certaines administrations d'Etat, il n'existe pas de cadre général de mesures en cas de suppressions d'emplois. Le projet constitue un progrès pour les agents qui obtiennent ainsi un cadrage général et des garanties. Chaque administration aura ensuite la possibilité de gérer les situations individuelles de ses agents.

A la DGFIP, les règles actuelles DGI et CP continueront à s'appliquer. Elles seront définies avec les organisations syndicales. Dans une lettre diffusée vendredi dernier, le directeur général a annoncé que les règles futures s'appuieront sur les règles actuelles.

- S'agissant de l'affectation des IDEP, il confirme que depuis quelques années, ils sont affectés au département au mouvement national puis sur une résidence au mouvement local.

M. TRESCARTE rappelle que les représentants des organisations syndicales avaient demandé à l'époque la création d'une zone infra départementale à Brioude, ce que le directeur avait refusé. Il signale que la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique est une attaque contre les statuts. Si certaines administrations n'ont pas de cadre général, il n'en est pas de même de la très grande majorité d'entre elles, dont la notre. Demain, à la DGFIP, on pourra créer, avec cette loi, des agences de service public uniquement constituées de personnels ayant un statut de droit privé et astreints à des objectifs ciblés de rentabilité. On pourra même faire appel d'une manière conséquente aux contractuels et aux intérimaires. A signaler, aussi, que demain celui qui perdra son poste aura droit à 2 propositions, s'il les refuse il sera mis en disponibilité sans salaire c'est-à-dire au chômage sans indemnité. Objectivement cette loi est une régression majeure pour tous les agents et le service public.

Le président déclare qu'il n'est pas favorable à la possibilité de créer une zone infra départementale à Brioude dans la mesure où il y a trop peu de postes de cadres sur ce site.

- Sur le reclassement des postes dans le cadre de la DGFIP, il précise que le prochain devrait avoir lieu en 2010. Pour les sites concernés par les SIP en 2009, la Centrale définira un niveau de grade pour celui qui dirigera ce service ainsi que pour les pôles de recouvrement complexe.
- Concernant la campagne IR, il indique que le directeur définit les priorités dans l'exercice des missions. Ce ne sont pas les indicateurs qui le guident mais l'intérêt du service, des agents et des usagers. En effet, si la saisie des déclarations s'étale jusqu'à la fin août, les services seront désorganisés pour la TH, pour la réception des avertissements d'IR, ce qui perturbera la marche des services. Les autres missions (relance, CSP) seront décalées.

Il informe le CTPD qu'à l'heure actuelle, on atteint 66% de saisie avec des différences selon les sites : Brioude obtient le meilleur résultat, suivi du Puy puis d'Yssingeaux. Il

observe que les conditions de travail au CDI du Puy ne sont pas optimales dans l'attente de la réalisation des travaux pour le SIP.

M. TRESCARTE rappelle que ce sont surtout les moyens qui manquent.

- S'agissant du respect du travail des agents, il fait remarquer qu'il ne manque pas de célébrer les bons résultats obtenus. Un article relatif à la prime d'intéressement est paru sur @lti43 précisant que 14 indicateurs sur 17 ont été atteints dans le département en 2007.
- Sur le rapprochement CDI/CDIF, il fait part de sa visite aux agents du secteur foncier d'Yssingeaux vendredi dernier. Ceux ci ne sont pas favorables à un détachement pour quelques mois à Yssingeaux.

La décision a été prise de faire réaliser partiellement au Puy la mission de mise à jour de la taxe foncière avec passage de témoin progressif d'ici janvier 2009. L'accueil du public sera réalisé à Yssingeaux, les demandes étant prises en charge par rédaction de fiches de visite. L'accueil téléphonique sera assuré à partir du standard d'Yssingeaux, avec renvoi d'appel au CDIF du Puy. Les 2 chefs de service concernés ont été chargés de mettre en place cette organisation

Le calendrier des formations a été avancé pour que les agents puissent répondre aux questions les plus simples.

Il ajoute qu'il a obtenu l'accord verbal des 3 agents du secteur foncier pour se déplacer régulièrement à Yssingeaux, faire de la mutualisation.

Le Président propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **I – Approbation du procès verbal de la séance du 19 mars 2008**

M. TRESCARTE s'étonne du courriel que le directeur lui a été adressé et dans lequel il est fait état des 26 paragraphes d'observations du SNADGI CGT 43 sur le projet de procès verbal.

Le président rappelle qu'un compte rendu doit être impersonnel et rester synthétique. Il n'est pas possible de retranscrire intégralement les propos tenus. Il observe qu'il a accepté la quasi totalité des modifications demandées.

M. TRESCARTE précise qu'heureusement toutes les interventions ne sont pas transcrites. Quant à les synthétiser, il est parfois bon d'expliciter un minimum certaines interventions sous peine de les dénaturer. Sur l'aspect impersonnel, c'est un faux procès fait au SNADGI-CGT 43 et à ses représentants qui interviennent chaque fois que cela est nécessaire. **Nous**, représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43**, ne sommes pas obligés d'interpeller le Président pour lui faire remarquer que nous ne sommes pas écoutés et pour lui demander si **NOUS** existons à ses yeux. Nous sommes élus, Nous avons pris des engagements, Nous les tiendrons, n'en déplaise à certains. Quant au style, chacun a le droit d'avoir ses préférences, sans forcément critiquer celui d'autrui.

Le président propose au CTPD de se prononcer sur l'approbation du procès verbal :

- Pour l'approbation : 4 voix des représentants de l'administration
- Contre l'approbation : 4 voix des représentants des organisations syndicales au motif que leurs observations ne sont pas intégralement reprises.

### **II – Point d'étape sur le rapprochement CDI/CDIF à Brioude**

Le président expose que M. GUILLAUME, Inspecteur principal a procédé à un point d'étape entre février et mai 2008 pour, après 18 mois de fonctionnement, réaliser un état

des lieux et pouvoir ensuite définir les actions à mettre en œuvre pour effectuer les améliorations nécessaires.

M. DESCAMPS présente le rapport rédigé suite à cette enquête. Il propose aux participants de faire part de leurs observations.

#### ❶ Les moyens mis en œuvre

M. TRESCARTE souligne que le rapport est, pour une fois, objectif. Le CDI de Brioude est un petit service avec des agents aguerris aux diverses tâches foncières et fiscales, qui de plus, s'entendent bien. Il précise toutefois qu'il subsiste des problèmes matériels mais aussi organisationnels, les travaux de mise à jour du foncier par exemple ne pouvant être faits de façon correcte à cause de la campagne DPR et des nombreux stages.

Les agents avaient demandé l'installation de rideaux spéciaux pour les protéger de la chaleur.

M. CIACHERA ajoute que le SNUI avait déjà signalé les difficultés d'installation avant la mise en place de la réforme.

M. PAYS confirme qu'il s'agit d'un bâtiment construit il y a 30 ans et qui présente des défauts d'isolation. Il fait toutefois remarquer que le chauffage individuel réversible est très confortable.

M. PERAUD précise qu'il y a une phase de réglage. Par ailleurs, la délégation a attribué des crédits pour remplacer les fenêtres d'un étage ou d'une façade avec pose d'un double vitrage thermique.

Il ajoute que les rideaux extérieurs en tissu et les rideaux intérieurs à lamelles s'avèrent insuffisants.

M. FAYOLLE fait observer que les rideaux extérieurs installés au CDI du PUY sont également insuffisants et moins efficaces que les anciens.

Le président fait remarquer que les plateaux de travail sont de superficie modeste et humaine avec des groupes de 4 agents maximum. S'agissant des nuisances téléphoniques (sonneries et conversations), il indique qu'il a confié à Mlle PARET une étude sur l'organisation de l'accueil physique et téléphonique.

M. TRESCARTE ajoute qu'il faudrait mener une réflexion sur l'organisation de l'accueil sur le fond en y intégrant l'obligation de confidentialité.

Le président évoque les contraintes liées à la mise en place de la trésorerie. Dans la perspective d'un SIP, il faudrait moins de place pour la trésorerie que ce qui avait été initialement prévu.

90% du public des particuliers devrait être reçu au rez de chaussée. Un bureau confidentiel pourrait être réservé à un contrôleur qui ferait l'accueil toute l'année plus d'autres tâches communes (contentieux, imprimés...).

Il faut professionnaliser les équipes et reconnaître les mérites des agents. L'accueil est un vrai métier qui requiert une formation. Il envisage d'organiser des rencontres entre les agents concernés afin qu'ils puissent échanger sur leur métier.

M. TRESCARTE estime qu'il manque des moyens en personnels pour l'accueil. Il fait remarquer que cela fait de très nombreuses années que la direction déclare vouloir faire un accueil de qualité, mais jamais elle ne s'en donne vraiment les moyens. Le SNADGI-CGT revendique clairement cette option, même si les suppressions d'emplois la rendent de plus en plus difficile.

Le président indique qu'il s'agit plutôt d'un problème d'organisation.

M. PAYS souhaiterait dégager 15 à 20 m<sup>2</sup> pour réaliser l'accueil.

M. PERAUD précise que des cases seront installées sous la banque pour stocker les imprimés.

M. QUINTIN rappelle qu'une zone, un temps prévu pour un ascenseur, pourrait être utilisée comme zone d'attente du public.

A propos de la formation, M. TRESCARTE fait remarquer qu'un temps s'est écoulé entre la formation et la mise en application. C'est un des problèmes récurrents chez nous que les agents signalent régulièrement, sur lequel il faudrait être particulièrement attentif.

Le président indique que les formations doivent être courtes, ciblées et répétées. Il souligne également le rôle important du référent qui peut animer des formations sur un dossier, par exemple, le contentieux de l'évaluation.

Il propose qu'un recensement très précis des besoins complémentaires soit effectué à l'issue duquel des journées d'études seront organisées sur place.

## ② Le fonctionnement du service

M. DESCAMPS précise, s'agissant de la gestion des locaux professionnels, qu'il appartient au CDI d'assurer le suivi du dépôt des déclarations en cas d'immeubles mixtes comportant des locaux commerciaux et particuliers.

Les représentants des organisations syndicales évoquent le problème du remplacement de M. BARTHOMEUF qui part à la retraite à la fin de l'année. Ils avaient obtenu, lors du CTPD du 12 décembre 2005 sur le SDOS 43, le maintien de cette mission. Que va-t-elle devenir maintenant ?

M. PERAUD répond qu'il n'y a désormais plus de travaux de dessin ; quant aux reports au plan, il apparaît que les géomètres préfèrent les assurer eux-mêmes. En outre, lors de la mise en place du PTGC, les demandes des usagers seront prises en charge dans les sites et transmises au pôle.

## ③ Performances

La baisse de l'indicateur G 07 qui mesure le taux de décisions contentieuses prises dans le délai d'un mois s'explique par le fait que les agents de la sphère foncière sont moins sensibles aux délais de réponse. Les réclamations sont également moins nombreuses que dans la sphère fiscale, il n'y a donc pas la même obligation de réactivité.

M. TRESCARTE précise que les agents du CDIF n'ont pas la même culture que ceux du CDI et qu'ils sont de ce fait moins sensibles aux indicateurs.

M. DESCAMPS fait état du jugement nuancé des agents sur l'installation matérielle et les outils informatiques. Néanmoins, il n'y a pas de jugement négatif sur la réforme, les agents n'ont pas été submergés.

M. TRESCARTE fait remarquer qu'il s'agit d'une réforme imposée, les agents n'étaient pas demandeurs. Ils ont obtenu des résultats très satisfaisants. Les référents sont remarquables. Sur le jugement de la réforme, leur a-t-on posé la question ?

M. CIACHERA demande s'il y aura un référent à Yssingeaux.

M. QUINTIN répond qu'il y aura bien un référent mais qu'il ne sera pas sur place.

M. TRESCARTE estime qu'il s'agit d'un réel handicap car il ne sera pas sur place..

M. QUINTIN fait remarquer que lorsqu'il n'y a pas de spécialiste Cadastre, la période d'adaptation est plus rapide.

M. CIACHERA fait part de la crainte des agents d'Yssingeaux quant aux effectifs. Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 insistent aussi sur ce point.

### **III – La formation professionnelle**

Mlle PARET présente le bilan de l'année pédagogique écoulée.

Elle propose aux représentants des organisations syndicales de faire leurs observations.

A propos des stages sur la déontologie, M. TRESCARTE demande si des formations sur les droits des agents sont prévues à l'image de celles sur leurs devoirs.

Le président rappelle que les formations mises en place avaient pour but d'informer les agents sur les nouvelles contraintes déontologiques en matière informatique.

M. TRESCARTE fait remarquer que la demande des organisations syndicales est plus large. Au départ, il était prévu une journée de stage pour traiter à la fois des devoirs et des droits mais pour une question de coût, seuls les devoirs sont abordés.

Le président indique qu'il a informé les géomètres des risques qu'ils encourent lorsqu'ils pénètrent dans des propriétés privées. S'il y a une clôture ou si l'habitation est fermée à clef, ils doivent s'abstenir d'y pénétrer.

M. TRESCARTE regrette que l'investissement des formateurs ne soit pas reconnu sur le plan professionnel.

Le président propose de faire une analyse de la notation des formateurs pour vérifier cette information. Il souhaite par ailleurs que l'on développe les journées d'étude et que le conseil départemental de la formation soit réactivé. Il s'agit d'une instance où siègent les chefs de service, les formateurs, le DFP et les représentants de la direction.

M. CIACHERA demande quel est le nombre minimum d'agents inscrits aux concours pour justifier la mise en place de répétitions orales.

M. PERAUD répond qu'il faut au moins 7 agents, chiffre qui n'est pas atteint dans le département.

Mlle PARET indique qu'elle s'est rapprochée d'autres départements. La Loire organise une préparation aux concours B, mais uniquement dans la filière Gestion administrative. Les candidats au concours d'inspecteur principal ont pu suivre la préparation à LYON.

M. PERAUD ajoute que la direction rembourse les dépenses liées à ces formations (déplacements, nuitées, parkings).

Sur le plan de formation, Mlle PARET indique qu'il a été mis au point à partir du recensement des besoins au niveau départemental. Il est évolutif et il sera mis en ligne sur le site @lti43 courant septembre. Les agents seront avertis par courriel.

Le président précise qu'un vote sur le plan aura lieu lors d'un prochain CTPD lorsqu'il sera finalisé.

Mlle PARET insiste sur le fait qu'un agent inscrit à un stage doit obligatoirement y participer, sauf cas de force majeure. Elle ajoute que les défaillances posent de gros problèmes d'organisation aux équipes chargés de la formation.

### **IV- Rapport annuel 2007**

#### **❶ Moyens en personnel**

M. PERAUD présente le rapport et propose aux représentants des organisations syndicales de faire leurs observations.

M. TRESCARTE demande des éclaircissements sur les emplois au TSM.

M. PERAUD explique que les emplois théoriques sont présentés prorata temporis, en fonction des modifications d'implantations intervenues en cours d'année. A titre d'exemple, il indique qu'un emploi supprimé au 1<sup>er</sup> septembre est comptabilisé pour 0,67 l'année de la suppression et un emploi créé compte pour 0,33 l'année de sa création.

M. TRES\_CARTE demande si des agents du domaine transférés à la CP ont opté pour leur intégration.

Le président indique qu'aucun d'entre eux n'a opté. Il ajoute qu'un des inspecteurs devrait partir à la retraite en 2009.

M. TRES\_CARTE relève une baisse des embauches d'auxiliaires et bien que le SNADGI-CGT soit contre ce genre d'emploi, il réitère la demande que tous les crédits dévolus au personnel, disponibles dans le cadre de la LOLF, soient bien utilisés au paiement de personnels et non de manière asymétrique pour être reversés dans l'enveloppe fonctionnement, **comme les 15753 € en 2007**. C'est une demande forte même si c'est pour embaucher des personnels précaires !

M. PERAUD fait valoir qu'en 2006, il y avait eu une opération exceptionnelle au niveau de la Conservation des hypothèques.

M. TRES\_CARTE précise que la direction a le droit d'abonder les crédits destinés à la rémunération des berkanis. Il rappelle que les représentants des personnels du SNADGI-CGT exigent que lorsqu'un berkanien part, un autre le remplace.

Le président répond que des auxiliaires sont embauchés lorsque cela s'avère nécessaire. Il y a de moins en moins de missions à confier à des renforts et notamment du classement. Quant aux agents Berkani, il indique que le coût est plus élevé qu'en cas de recours à une entreprise de nettoyage. La tendance n'est pas à l'augmentation des prestations réalisées par ces personnels.

M. TRES\_CARTE fait remarquer que l'appel au niveau national à une entreprise de nettoyage privée a provoqué de très nombreuses difficultés.

M. PERAUD précise que les autorisations d'embauche sont de toute façon délivrées par l'administration centrale.

## ② Moyens budgétaires

A une question de M. CIACHERA, M. PERAUD indique que les points de vigilance portent sur l'affranchissement et les dépenses téléphoniques.

Sur l'affranchissement, il faut s'interroger sur le moyen de communication le plus avantageux (courrier, téléphone, courriels...). Il faut éviter d'envoyer des enveloppes de grande taille lorsque le contenu ne le justifie pas, il faut grouper les envois.

S'agissant du téléphone, il faut en faire un usage raisonné, restreindre les communications personnelles, recourir si possible à la messagerie.

Il fait remarquer que le volume de papier consommé a augmenté très fortement. Il est recommandé de faire du recto/verso, de réfléchir sur l'opportunité de réaliser des photocopies et sur leur nombre.

## ③ Eléments sur la mobilité externe

Le président propose d'ajouter, à l'avenir, une colonne supplémentaire indiquant les départs à la retraite.

#### ④ Activité de l'EDRA

M. TRESCARTE demande si les fiches de souhaits déposées par les agents sont examinées.

Le président répond qu'il tient compte dans la mesure du possible, des situations individuelles des agents et de leur ancienneté ainsi que de la compatibilité avec l'intérêt du service.

A la question de M. CIACHERA sur la situation des 2 agents de l'EDRA affecté au CDI d'Yssingeaux, le président répond qu'il tiendra compte si possible de l'ancienneté des agents sur le poste.

#### ⑤ Evolution des structures

M. TRESCARTE pose à nouveau la question du poste C transféré à la CP qui selon lui aurait été transféré 2 fois, une fois pour la GPP, en septembre 2004 à Clermont Fd, et une 2<sup>ème</sup> fois pour France Domaine en février 2007.

M. PERAUD explique que dans un premier temps, un poste C du CDIF Domaine a été transféré à Clermont-Ferrand pour la GPP. Lors du transfert du Domaine à la CP, il a fallu transférer les emplois des agents qui assuraient la mission soit 2 A, 1 B et 1 C. Dans la mesure où l'emploi C Domaine n'était plus au TSM, un emploi C de l'EDRA a été transféré.

M. TRESCARTE comprend enfin que le poste C Domaines a bien été transféré 2 fois, comme le SNADGI-CGT l'affirmait logiquement.

#### ⑥ Expérimentations

Sur l'expérimentation du CSP à distance, M. TRESCARTE fait remarquer que la Webcam n'a pas fonctionné. Il rappelle qu'un CTPD devait, à l'automne 2007, en tirer le bilan.

Le président annonce qu'un bilan de l'expérimentation sera présenté lors d'un prochain CTPD, à l'automne.

S'agissant de l'expérimentation EVE, M. PERAUD indique qu'il a récemment assisté à la présentation du bilan à Paris. Un questionnaire sera prochainement adressé aux personnes concernées.

#### ⑦ Procédures informatiques

M. PERAUD précise que DIGITEX est un outil réservé à la direction et aux chefs de service pour effectuer le pilotage des missions ainsi que des simulations.

Il évoque également l'audit CASSINI qui a pour but d'établir une cartographie des réseaux informatiques pour effectuer des dépannages à distance.

#### ⑧ Dialogue social

M. TRESCARTE fait remarquer qu'il a été omis de préciser que les organisations syndicales avaient claqué la porte lors du CTPD du 17 octobre à propos du transfert de la relance des déclarations de succession.

Il n'est pas indiqué non plus que fin octobre, lors de la visite du délégué, les agents touchés par la réforme CDI/CDIF sont venus le rencontrer pour protester contre la réforme.

M. CIACHERA interroge le président sur l'avancement de la certification du site d'Yssingaux.

M. TRESCARTE ajoute qu'il ne comprend toujours pas à quoi sert cette certification. La DGFIP n'est toujours pas dans la sphère marchande. Pour le SNADGI-CGT c'est encore de la gabegie et une perte de temps. D'autant que les agents de la DSF 43 assurent un travail de très grande qualité sur le plan de l'accueil physique ou téléphonique et le directeur le sait très bien.

Le président répond que le site est en situation d'être certifié. Il ne devrait pas y avoir de visite sur place de l'établissement certificateur.

L'utilité de la certification, c'est que l'on peut s'en prévaloir. La certification est plus exigeante que PVFI. Elle prouve que notre qualité de service est reconnue à l'extérieur.

### ⑨ Principales caractéristiques économiques

M. TRESCARTE appelle l'attention sur la remise en cause de la distribution des sacs plastiques aux caisses des supermarchés qui risque d'avoir des conséquences sur l'économie du bassin industriel yssingelais.

### ⑩ Climat fiscal

M. PERAUD souligne la baisse du nombre de saisines du conciliateur. Il note dans le même temps la progression des affaires particulières.

## **II – Questions diverses**

### ★ La DPA du directeur

M TRESCARTE demande s'il y aura une présentation de la DPA aux organisations syndicales.

Le président répond qu'il a présenté sa DPA en mai au délégué qui n'en a pas encore validé les orientations. Il propose d'évoquer ce sujet lors d'un prochain CTPD à la rentrée.

### ★ Anomalies sur Agora

M. CIACHERA évoque des dysfonctionnements notamment pour les agents à temps partiel.

M. PERAUD indique qu'un palier de correction a été livré le 16 juin et a généré de nouvelles anomalies. Un nouveau palier devait intervenir le 30 juin.

### ★ Pôles TP dans les SIE

M. TRESCARTE demande des précisions sur la mise en place de ces pôles, en prenant l'exemple du site du Puy en Velay.

M. TRINQUET fait valoir qu'il n'y a pas création de pôles. Il précise que la gestion de la TP nécessite une haute spécialisation pour certains dossiers qui a conduit à désigner des référents spécialisés dans cette matière.

M. TRESCARTE rappelle que la direction a défendu le principe de polyvalence et même polycompétence dans les SIE contre l'avis des agents et des organisations syndicales. Aujourd'hui il est croustillant de voir que l'on regroupe à nouveau ces « spécialistes », comme au temps de la cellule TP. Alors que l'on ergote sur l'appellation pour masquer la réalité, il serait peut être bon que la direction écoute et surtout entende les remarques des représentants des personnels. Très souvent et dans de nombreux domaines cela éviterait de grossières erreurs. Il faudrait enfin comprendre que les représentants des personnels ne sont pas là pour le plaisir. Ils sont les représentants de tous les personnels et sont ici pour

longtemps, donc l'avenir des emplois, des missions et la qualité du service public priment avant tout.

Le président fait remarquer que cette organisation de gestion de la TP ne change rien à la polyvalence. L'ensemble des agents des SIE sont compétents pour la saisie des déclarations de TP mais les dossiers les plus compliqués sont traités par des spécialistes.

Tous les agents devraient faire 70 à 80 % de toutes les tâches incombant aux SIE. Tous devraient faire un peu de recouvrement.

★ Garantie individuelle du pouvoir d'achat

A une question de M. TRESCARTE, le président répond que les mesures seront déclinées rapidement. La Direction recevra des instructions.

Sur la revalorisation des frais kilométriques, il précise que la DGFIP a saisi la fonction publique en mars. Il n'y a pas de réponse pour l'instant.

M. TRESCARTE fait remarquer que certaines directions louent des voitures pour les déplacements de leurs agents. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de revalorisation des remboursements de ces frais depuis 2006 alors que le prix du carburant a doublé.

★ M. TRESCARTE demande des précisions sur la bourse interministérielle de l'emploi public. Est ce une première bourse aux emplois dans le cadre de la future loi sur la mobilité dans la fonction publique ?

Le président indique qu'il n'a pas d'information sur ce point.

★ Réunion sur le guichet fiscal unifié

Le président informe les membres du CTPD qu'une réunion est prévue vendredi 4 juillet entre le TPG, le DSF et les représentants des organisations syndicales de la DGI et de la CP au cours de laquelle sera présentée la note nationale sur le guichet fiscal unifié des particuliers : mode d'encadrement, mode de mise en place, vision de l'organisation au niveau départemental (calendriers, structures concernées), présentation des travaux au niveau local (groupes de travail, de réflexion, CHS) ainsi que l'accompagnement social.

Il s'agit d'une réunion informelle. Début septembre aura lieu la présentation d'un document de proposition prévu dans la note. A ce stade, les observations des organisations syndicales seront recueillies.

Ensuite, l'administration centrale communiquera son avis ou ses prescriptions.

En octobre ou novembre, le projet sera présenté au cours d'un CTPD.

M. TRESCARTE demande à quelle date doit être présenté ce projet, car il devrait être vu avec les OS avant de partir à la DG.

M. TRESCARTE fait observer que l'on va définir la cible à atteindre, cadenciser le projet des DSF à la DG et ensuite l'avaliser lors d'un CTPD (négocier ensuite avec les organisations syndicales). Cela n'est pas acceptable.

Le président précise qu'il y a encore beaucoup de points à éclaircir. Des réunions de concertations seront organisées sur chaque site.

M. TRESCARTE estime que les travaux envisagés sur Brioude ne devraient pas débuter avant la fin de l'année.

Le président confirme qu'ils devraient débuter fin 2008 ou début 2009.

★ M. TRESCARTE demande si une solution a été trouvée pour l'exécution des menus travaux sur les sites.

M. PERAUD confirme qu'il est prévu d'utiliser les services du vaguemestre de la direction qui dispose d'une habilitation électrique. Il n'est pas exclu de faire appel si nécessaire à une entreprise.

Le président indique qu'il a l'intention d'organiser une réunion des gestionnaires d'immeubles.

★ A propos du local syndical, M. TRESCARTE fait valoir que l'isolation phonique est très insuffisante. Il conviendrait de remplacer la porte et de doubler la cloison avec le couloir . Lors des réunions, on entend très bien l'accueil du CDIF. Certains sujets traités doivent rester confidentiels.

Le président propose de procéder à une analyse de ce problème et ajoute qu'il y a des limites techniques et financières.

★ M. TRESCARTE interroge le président sur un relevé de conclusion du dialogue dans la fonction publique.

Le président déclare ne pas avoir d'information sur ce point.

En l'absence de nouvelle question, le président remercie les participants et lève la séance à 16 heures 45.

★ Désignation des représentants des personnels aux commissions de réforme

En l'absence de désignation par les organisations syndicales de représentants des personnels dans certaines commissions, il est procédé à un tirage au sort dont les résultats (noms en gras) figurent dans le tableau joint en annexe.

\* \*

\*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Jean-Louis FAYOLLE

**DESIGNATION des REPRESENTANTS du PERSONNEL  
aux COMMISSIONS de REFORME**

|                                                                                                      | MEMBRES TITULAIRES          |                          | MEMBRES SUPPLEANTS               |                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------------|
|                                                                                                      | SNADGI-CGT                  | S.N.U.I                  | SNADGI-CGT                       | S.N.U.I                    |
| N°1<br>Conservateur des Hypothèques<br>Directeurs divisionnaires                                     | <b>DESCAMPS<br/>Patrick</b> | <b>ROCHE Gérard</b>      | <b>PERAUD<br/>Francis</b>        | <b>TRINQUET Marc</b>       |
| N°2<br>I.P. 1ère et 2e classe<br>IDEP 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> classe | LIVERNOIS<br>Maryline       | TRANCHARD<br>Didier      | CHAZALON<br>David                | PAYS Joseph                |
| N°3<br>Inspecteurs                                                                                   | POBLE Marie-<br>Josèphe     | CHABALIER<br>Jean-Marie  | <b>FOUILLET M.<br/>Dominique</b> | RIEU Michel                |
| N°4<br>Géomètres principaux<br>Géomètres                                                             | TRAUCHESSEC<br>Gérard       | <b>BARRAS<br/>Henri</b>  | BOULARD<br>Christian             | <b>BEGON Jean<br/>Paul</b> |
| N°5<br>Contrôleurs principaux<br>Contrôleurs 1ère et 2e classe                                       | FAYOLLE Jean-<br>Louis      | LIMAGNE<br>Jocelyne      | HOLLEMAERT<br>Valérie            | DO CARMO<br>Jean-Louis     |
| N°6<br>AAPI 1ère classe<br>AAPI 2ème classe<br>AAI                                                   | CHAMBON Alain               | BARBALAT<br>Marie-Hélène | CHRISTIDIS<br>Bernadette         | BOUERY<br>Catherine        |

*Les organisations syndicales doivent désigner leurs représentants aux Commissions de réforme. En l'absence de propositions pour certains sièges, les représentants seront désignés en CTPD par voie de tirage au sort parmi les agents de même grade.*



Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** regrettent que ce CTPD se tienne si tard. En effet nous sommes déjà le 1<sup>er</sup> Juillet. Cela sent bon les vacances bien méritées par l'ensemble des personnels officiant dans notre beau département. Toutefois les orientations, pour ne pas dire les décisions prises ces derniers temps, justifiaient largement la tenue de ce comité dès le début Juin. Sans parler, qu'aujourd'hui des représentants des personnels sont déjà partis en vacances pour pouvoir assurer un minimum de service public plus avant cet été.

Avec la fusion **DGI/DGCP**, que le SNADGI-CGT dénonce sans réserve, un autre chantier fondamental pour notre avenir et plus largement l'avenir de la fonction publique est sur les rails. Vous l'avez compris, Monsieur le Président, **c'est la loi sur la mobilité dans la fonction publique**. En Haute-Loire vous vous présentez, au sein de notre Direction et en direction de la population et des élus, comme le premier partisan de cette loi.

Très tôt, **la section locale du SNADGI-CGT** vous a interpellé sur les dangers réels qui menacent nos statuts, la présence et la qualité du service public et nos emplois.

Votre position et vos déclarations constantes martèlent que **nous, agents de la nouvelle DGFIP ne sommes pas concernés par cette loi sur la mobilité dans la fonction publique** ! Nous serions « protégés », dites vous, par les promesses du ministre du Budget M. Woerth qui en février 2008 assurait qu'aucun agent ne serait contraint à une mobilité non désirée. D'autre part, vous affirmez, tranquillement, que nous, représentants des personnels avons une fâcheuse habitude à noircir les situations.....

Notre réponse, M. le Président/Directeur, puisque les propos de ces 2 fonctions émanent d'une même personne, vous même, est simple. Comment les agents de la **DGFIP** pourraient-ils ne pas être concernés par **une loi qui concerne tous les fonctionnaires** ? Pourquoi notre DG, M. Parini, n'écrit-il pas officiellement cet engagement ? Pourtant dans le même temps, lui aussi, lorsqu'il a reçu nos représentants nationaux déclamaient la même chose. Et puis, admettons que dans le cadre de la fusion nous soyons une exception, après 2011, date de fin prévue de ce regroupement, qu'advient-il ?

Un autre détail chiffonne vos dévoués lorsque vous **vous positionnez en chantre de la mobilité**. La mobilité qui va nous être imposée par cette loi peut être en l'occurrence non choisie, vous le savez. Alors qu'il y a des mobilités, dictées par un choix de carrière dynamique par exemple, qui elles sont un véritable choix individuel et toujours volontaire. La différence fondamentale entre choisie et imposée est doublée par l'aspect financier. En effet si l'agent qui a privilégié son ascension professionnelle par une mobilité voulue engrange de confortables contreparties pécuniaires, les agents qui vont subir la mobilité imposée subiront très souvent des pertes sensibles de pouvoir d'achat. Et que penser, M. le Président, des agents dont le poste sera supprimé et qui au bout de 2 ans n'auront pas trouvé une solution conforme à leur aspiration, ils seront mis en **disponibilité sans traitement**. Traduction, **fonctionnaires au chômage!!!!** sans aucune rémunération. Extraordinaire comme situation, vous en conviendrez.

Alors souffrez, M. le Président, que beaucoup d'agents de ce département dont vous avez la charge, apprécient très peu votre engagement contre les intérêts de l'immense majorité d'entre eux. Beaucoup d'employés supérieurs partagent l'analyse sur le danger réel de nos statuts, même s'ils ne le manifestent pas ouvertement, et nous le comprenons, car ils ne veulent pas être victimes de pressions supplémentaires.

Lors de la mise en place du grade d'**IDEP**, nous avons dénoncé, confère PV du CTPD, l'absence de règles de gestion. De ce fait le pouvoir discrétionnaire accordé aux directeurs, en matière d'affectation, peut toujours conduire à des dérives préjudiciables pour les cadres. Pourtant à l'époque, les directeurs affirmaient que les affectations locales ne se feraient qu'après un dialogue approfondi avec les agents concernés. Une demande écrite des cadres devait d'ailleurs être mise en place. Les directeurs devant ensuite indiquer sur la demande des cadres concernés les motifs justifiant leur choix. C'était une décision édictée pour enrichir le dialogue entre les cadres et la direction. Qu'en est-il dans notre département ?

Concernant la **mise en place de la DGFIP** elle se fait dans des conditions laborieuses et opaques que ce soit au niveau national où au niveau local.

Nous aimerions savoir quand et comment le reclassement des nouvelles structures (SIP, pôles, etc.) sera effectué.

**Depuis le 15 MAI**, un grand mouvement de mécontentement s'est développé à la nouvelle **DGFIP**, nous sommes sûrs que cela ne vous a pas échappé. Dans toute la France des actions allant de simples débrayages sur les plages variables à la grève avec mise en place de piquets se sont développées.

En local les agents, réunis en AG, n'ont pas jugé opportun le choix de cette dernière option. Par contre les deux journées de grève, du 15 Mai et du 10 Juin, contre le projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique, ont **dépassé les 65%**, hors cadres A+++, nous installant dans le Top 5 national. Début Juin, en AG, une très grande majorité d'agents du département et sur tous les sites a voté massivement de ne travailler que pendant les plages fixes. A noter que c'était dans tous les services, cela est une véritable preuve d'unité et de solidarité. Le DSF a pu constater le 10 juin lors d'une audience avec une partie des grévistes les capacités d'union de ses protégés. Nul doute qu'il a, peut être, compris qu'ici l'on pouvait avec un discours clair, juste et précis, être aussi efficient sinon plus pour encourager le plus grand nombre à s'investir dans les intérêts communs. L'avenir, avec la mise en place de nouvelles structures, devra en tenir compte pour ne pas provoquer des mouvements d'humeur locaux, hors du commun. Une précision, lors des dernières actions, il a été demandé à l'encadrement de les gérer de manière très stricte. Nous ne sommes pas intervenus directement, mais si certaines rumeurs s'étaient avérées, là nous aurions probablement initié la réplique nécessaire qui aurait pu être assez spectaculaire.

Ces directives venues de la Centrale méconnaissent volontairement l'impact du mouvement social sur l'avancement de certains travaux d'actualité, particulièrement sensibles.....

Toujours concernant le climat social, dont vous vous inquiétez beaucoup, et vous avez raison, il est pour le moins tendu. La pression sur les services et a fortiori sur les agents devient insupportable. On ne travaille plus dans la sérénité, c'est le moins que l'on puisse dire !

A titre d'exemple, la campagne d'émission accélérée doit s'achever impérativement aux dates initialement prévues, quoi qu'il en coûte, quitte à différer d'autres missions ! ! !

Cet exemple illustre bien le fait qu'on est entré dans le **règne de la dictature des indicateurs**, sans prise en compte de la réalité du terrain. De simple outil de pilotage, l'indicateur est devenu progressivement une finalité incontournable. Les directeurs n'ont plus aucune marge de manœuvre, ils sont sous la tutelle totale du DI, qui joue sur la concurrence perverse entre les directions comme levier d'action ! D'une manière générale, on demande aux cadres de faire preuve de davantage de « loyalisme » que de véritable « loyauté ».

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT** ont toujours déclaré que le respect de l'individu et de son labeur est essentiel à leurs yeux. En l'occurrence, actuellement, la personne humaine est trop souvent bafouée et son investissement réel ignoré. Nous ne pouvons l'accepter, car c'est une vraie régression.

Au risque de passer pour des rabat-joie nous sommes dans l'obligation, aujourd'hui encore, d'insister lourdement sur les conditions de travail de beaucoup d'agents dont vous avez la responsabilité. Elles sont tout simplement limitées pour une grande majorité des agents des nouveaux secteurs accueil-gestion **qui subissent en même temps le rapprochement CDI/CDIF**. C'est une réalité et ce n'est pas vos passages dans ce service peu après nos interventions qui a changé quoi que ce soit. **Alors que penser** de vos propos lorsque vous dites, tranquillement, que vous n'avez pas « **sentir le vent de la panique** » même si vous reconnaissez que cela peut être dur pour certains, surtout issus du CDIF ! A la rentrée votre objectif est de mettre en place la mission CDI/CDIF sur le site d'Yssingeaux dès le 1<sup>er</sup> septembre. Sans ignorer les réels difficultés dûes en grande partie par l'absence de personnel qualifié, nous insistons au nom de l'ensemble des agents concernés sur ce site pour ne pas rééditer les erreurs faites au CDI du Puy en Velay. Nous y serons très attentifs comme nous le demandent tous les personnels.

En conclusion, M. le Président, nous avons la volonté farouche de défendre et d'exiger le respect effectif du travail et de l'intégrité de tous les agents de ce département et ce au delà de simples discours ou d'une posture de circonstance.

Vous qui avez toutes les déclarations liminaires du **SNADGI-CGT 43** sous la main, prenez le temps de les relire. Vous remarquerez que les positions que nous défendons ne sont pas à géométrie variable.

Bien des fois les représentants de l'administration auraient gagné à nous écouter et trop souvent ils n'auraient pas été obligés de faire le contraire de ce qu'ils avaient imposé précédemment avec, cerise sur le gâteau, de substantielles et réelles économies.

Même les ambitions personnelles, compréhensibles dans l'absolu, ne justifient pas les trop nombreuses et parfois spectaculaires contradictions dans le discours et surtout dans la mise en place des évolutions que nous subissons systématiquement.

De grands chantiers nous attendent rapidement, Monsieur le Président.

Alors quels choix allez vous faire, quelque soit votre casquette. Le passage en force justifié par votre position dominante ou bien une véritable volonté de concertation avec tous les personnels et leurs représentants ?

La balle est aujourd'hui dans votre camp.